

COMMUNE DE CRÊTS EN BELLEDONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars 2019 à, 20h30 le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MARET, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2019

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents :

MM ALESSANDRI Evelyne – BERNARD Marie-Anne – BONETTO Alix – BRUNET-MANQUAT Laurent – CHAPUIS Guy – CROUTEIX Michel – DALBAN-CANASSY Daniel – DARBON Agnès – DAVID Francine – FRANCHINI Jean-François – GAVET Josette – GUILLON Noël – JOUNEAU Catherine – LAVAL Frédéric – MARET Jean-Louis – PICARD-RICHARD Chantal – ROUX Jacky – TABET Youcef – VILLOT Jean-Paul – ZAPPIA Jacqueline

Absents :

BOURCIER Elisabeth – NICOT François – CASSETTARI Ghislaine – CHEMINAUD Sandrine – FAVRE Pierre – JANET Laurent – LACHEZE Maxime – LAURENT Fanny – RAPIN Mathilde

Pouvoirs :

BOURCIER Elisabeth à BERNARD Marie-Anne – NICOT François à MARET Jean-Louis

Soit, 20 présents, 22 votants, 29 conseillers en exercice.

Secrétaire de séance :

BERNARD Marie Anne

**OBJET : TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA GARDERIE
PÉRISCOLAIRE
DE LA PAUSE MÉRIDIDIENNE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Monsieur le Maire,

Présente les tarifs concernant la cantine et la garderie scolaire de la pause méridienne de l'école primaire de la commune de Crêts en Belledonne.

Il propose de ne pas augmenter les tarifs de la garderie périscolaire, de la pause méridienne et de la cantine à partir de septembre 2019.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

TARIFS CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE PAUSE MÉRIDIENNE
ÉCOLE MATERNELLE

Tranches	Tarif cantine	2ème enfant à la cantine moins 10 %	3ème enfant et suivant à la cantine moins 15%	Tarif périscolaire pause méridienne	2ème enfant périscolai re moins 10 %	3ème enfant et suivant périscolaire moins 15%
Moins de 300	1.58 €	1.42 €	1.34 €	0.67 €	0.6 €	0.57 €
Entre 301 et 500	1.84 €	1.66 €	1.56 €	0.79 €	0.71 €	0.67 €
Entre 501 et 700	2.55 €	2.3 €	2.17 €	1.09 €	0.98 €	0.93 €
Entre 701 et 900	3.02 €	2.72 €	2.57 €	1.29 €	1.16 €	1.10 €
Entre 901 et 1100	3.61 €	3.25 €	3.07 €	1.55 €	1.40 €	1.32 €
Entre 1101 et 1300	4.19 €	3.77 €	3.56 €	1.79 €	1.61 €	1.52 €
Entre 1301 et 1500	4.34 €	3.91 €	3.69 €	1.86 €	1.67 €	1.58 €
Plus de 1501- 1900	4.48 €	4.03 €	3.81 €	1.93 €	1.74 €	1.64 €
Plus de 1901	4.71 €	4.24 €	4.00 €	2.02 €	1.82 €	1.72 €
Panier repas	1.92 €	1.73 €	1.63 €	0.82 €	0.74 €	0.70 €

**TARIFS CANTINE ET GARDERIE PÉRISCOLAIRE PENDANT LA PAUSE
MÉRIDIENNE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Tranches	Tarif cantine	2ème enfant cantine, moins 10 %	3ème enfant et suivant cantine, moins 15%	Tarif périscolai re pause méridienn e	2ème enfant périscolai re moins 10 %	3ème enfant et suivant périscolai re moins 15%
Moins de 300	1.67 €	1.50 €	1.42 €	0.72 €	0.65 €	0.61 €
Entre 301 et 500	1.95 €	1.76 €	1.66 €	0.83 €	0.75 €	0.71 €
Entre 501 et 700	2.58 €	2.32 €	2.19 €	1.10 €	0.99 €	0.94 €
Entre 701 et 900	3.20 €	2.88 €	2.72 €	1.37 €	1.23 €	1.16 €
Entre 901 et 1100	3.82 €	3.44 €	3.25 €	1.64 €	1.48 €	1.39 €
Entre 1101 et 1300	4.45 €	4.01 €	3.78 €	1.91 €	1.72 €	1.62 €
Entre 1301 et 1500	4.55 €	4.10 €	3.87 €	1.96 €	1.76 €	1.67 €
Plus de 1501- 1900	4.78 €	4.30 €	4.06 €	2.05 €	1.85 €	1.74 €
Plus de 1901	5.02 €	4.52 €	4.27 €	2.15 €	1.94 €	1.83 €
Panier repas	1.92 €	1.73 €	1.63 €	0.82 €	0.74 €	0.70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver les tarifs de la cantine et de la garderie périscolaire pendant la pause méridienne proposés ci-dessus,
- Charger Monsieur le Maire de les faire appliquer à partir du 1^{er} septembre 2019.

Pour copie certifiée conforme
Crêts en Belledonne, le 21 mars 2019

Le Maire,

JL MARET



